



Etat des lieux sortant/désaccord avec le propriétaire

Par **magou66**, le **04/12/2008** à **21:14**

Bonjour à tous,
Quelques temps après l'état des lieux sortant de l'appartement que je loué j'ai reçu un courrier de l'agence me disant que le propriétaire avait fait des réparation (à hauteur de 3000€), et quand déduisant ma caution je leur devait encore 1800€. Avait il le droit de faire ces multiples réparation sans m'en informer à l'avance ? Le plus gros de la somme vient du sol, sur l'état des lieux entrant il y avait inscrit : parquet flottant-neuf, à la sortie il y avait inscrit parquet flottant-rayures. Cela justifie t'il de le changer totalement ?
Je vous remercie d'avance de votre aide.

Par **Marion2**, le **04/12/2008** à **21:24**

Bonsoir,
A priori, des rayures sur le parquet ne necessitent pas de changer le parquet. Il suffit de le poncer et de le vernir ensuite. Pendant combien de temps avez-vous occupé ce logement ?
Avez-vous reçu la facture des travaux qui ont été effectués ?
Si ce n'est pas le cas, envoyez un courrier recommandé AR à l'agence en lui réclamant la facture des travaux effectués.
Tenez-nous au courant pour la suite à donner.
Cordialement